



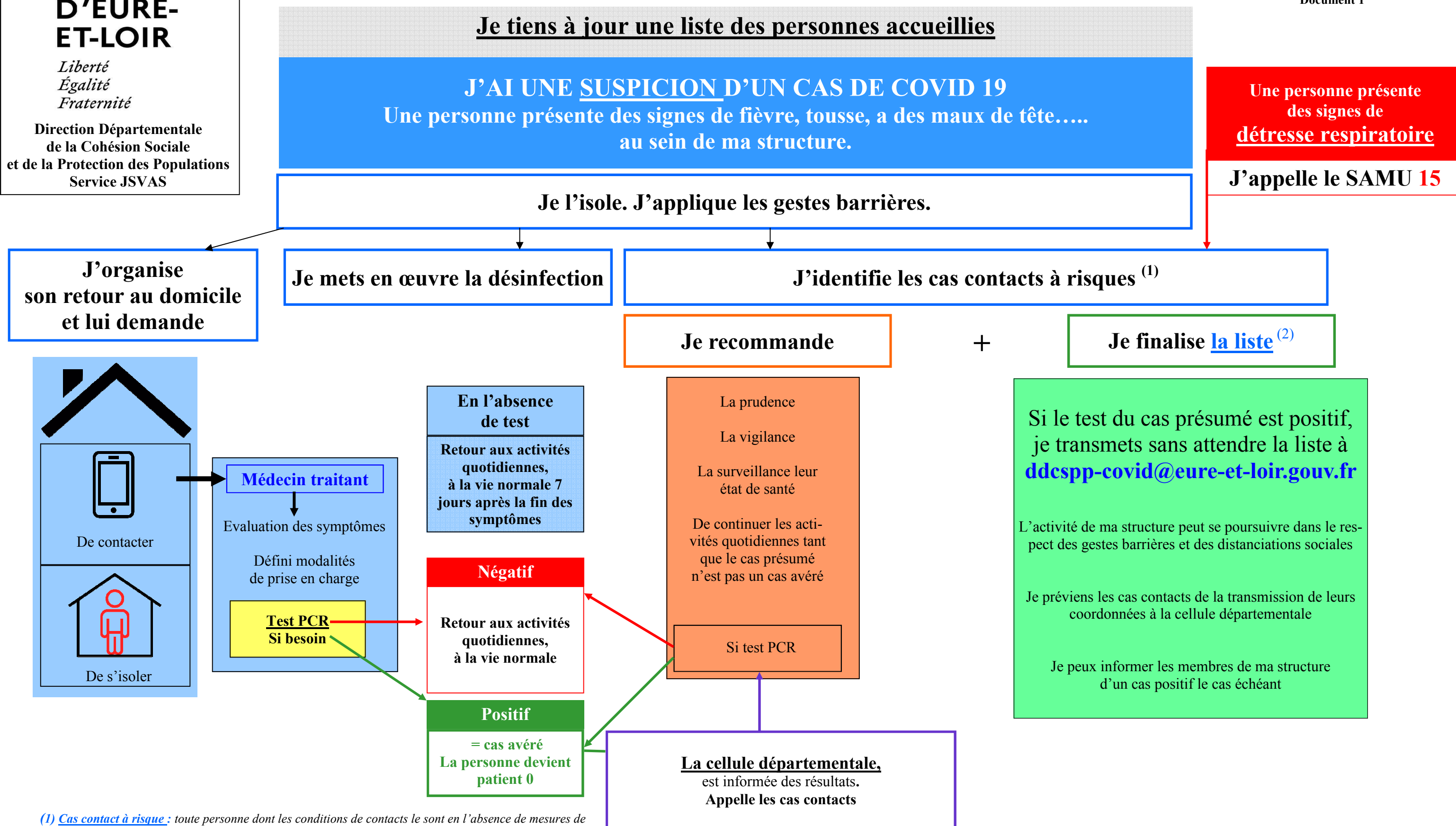
**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
Service JSVAS

COVID 19 : Procédure à l'usage des responsables assurant l'accueil de public

Document 1



(1) **Cas contact à risque** : toute personne dont les conditions de contacts le sont en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact et

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée ;
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- Ayant partagé un espace confiné pendant au moins 15 minutes ;

Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire

(2) **La liste est établie selon le modèle joint**

Protocole en date du 25 septembre 2020
Evolution possible selon la situation épidémique